

Affiliation no



(Non utilisable par Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna)

La saison commence le 1er septembre 2022 et se termine le 31 août 2023 - Sous réserve de validation par la fédération départementale, votre affiliation sera effective à compter de la date de réception de ce document.

Nom de l'association

Adresse du siège social

Code postal

Ville

Téléphone

Mail (1)

Site internet

Numéro RNA (2) (4)

Numéro SIRET (4)

Correspondant

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse de correspondance

Code postal

Ville

Coordonnées des dirigeant.es

Président.e ou responsable légal.e

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Trésorier.e ou responsable légal.e

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Secrétaire

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Caractéristiques de l'association

Merci par avance de répondre le plus exhaustivement possible à cette partie, qui nous permet de mieux vous connaître et d'assurer des études statistiques des caractéristiques de notre mouvement. Ces informations sont laissées à la discrétion de vos référents fédéraux et confédéraux, elles ne sont pas rendues publiques nominativement et ne servent qu'à mieux vous accompagner et à mettre en valeur notre réseau.

Votre association a été déclarée le

Combien avez-vous d'administrateurs.trices ?

Combien avez-vous d'adhérents.es dans votre association ?

Quel est l'objet social de votre association ?

Votre association est-elle employeuse ?

Non

Oui, précisez :

- votre convention collective Animation Sport Autre, précisez
- le nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein)

- Au travers de votre affiliation à l'Ufolep, si vous êtes rattaché à la convention collective du sport, vous êtes adhérent à HEXOPÉE, organisation professionnelle de la branche du sport. L'Ufolep prend en charge votre cotisation HEXOPÉE dans le cadre d'une adhésion groupée.

Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, merci de cocher cette case :

Est-ce que votre structure intervient ? - en Quartier Politique de la Ville ? Non Oui

- en Zone de Revitalisation Rurale ? Non Oui

- en Cité éducative ? Non Oui

Thématique de la structure : Développement des APS Education par le sport Insertion sociale et professionnelle

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour autoriser l'enregistrement dans la base de données et choisir les communications qu'ils acceptent de recevoir. (2) Numéro RNA (Répertoire National des Associations / N° délivré par la Préfecture). Ne concerne pas les structures immatriculées en Alsace Moselle. Consulter le site www.data-asso.fr (3) La date de naissance est nécessaire pour différencier les homonymies dans notre base de données (4) Information à ne pas renseigner pour les Juniors associations

Votre association est ?

- une association dirigée majoritairement par des personnes de plus de 30 ans
- une association dirigée majoritairement par des personnes de moins de 30 ans
- une association d'élèves, affiliée à l'Usep
- une junior association (affiliée au réseau RNJA)
- une association étudiante

Vos activités non sportives

Quelles sont les familles d'activités sur lesquelles votre association s'engage ?

- Action sociale - 010000
- Activités scolaires et périscolaires - 020000
- Culture - 030000
- Communication / Numérique - 040000
- Défense d'une cause - 050000
- Environnement et éducation au développement durable - 060000
- Formation - 070000
- Loisirs - 080000
- Loisirs éducatifs / Vacances - 090000
- Solidarité internationale et europe - 100000
- Autres - 990000

Vos activités sportives

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées au sein de l'association

Risque 1

- Activités de la forme - pratique douce - 22012 (1)
- Activités de la forme - pratiques cardio - 22013 (1)
- Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020 (1)
- Billard - 22001 (1)
- Boomerang - 24001 (1)
- Boules - 27004 (1)
- Bowling - 22002 (1)
- Cerf-volant - 24002 (1)
- Croquet - 22021 (1)
- Danse sportive - 22003 (1)
- Double Dutch - 22022 (1)
- Ecole Mutlisports enfant R1 - 29201 (1) (4)
- Esport - 22011
- Eveil corporel - Ufobaby - 22023 (1)
- Football de table - 22024 (1)
- Golf et activités golfiques - 26004 (1)
- Marche nordique - 22025 (1)
- Match d'improvisation théâtrale - 22010 (1)
- Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010 (1)
- Modélisme naval - 24012 (1)
- Modélisme roulant - 24013 (1)
- Multisport R1 - 29110 (1) (7)
- Musculation - Renforcement musculaire 24014 (1)
- Pêche - 22026 (1)
- Pétanque - 27007 (1)
- Randonnées pédestres - 22006 (1)
- Raquette neige - 22009 (1)
- Running - 22005 (1)
- Sophrologie - 22008 (1)
- Sports collectifs locaux ou traditionnels - 23001 (1)
- Tai -Chi-Chuan - 23015 (1)
- Yoga Qi-Gong - 22007 (1)

Risque 2

- Accro-Basket - 26030 (2)
- Activités aquatiques d'entretien - 21001 (2)
- Aïkido - 23011 (2)
- Arbalète - 26031 (2)
- Arts du cirque - 27001 (2)
- Athlétisme - 27002 (2)
- Autres activités nautiques non motorisées - 21010 (2)
- Autres arts martiaux - 23013 (2)
- Badminton - 27003 (2)
- Base-ball - 25001 (2)
- Basket ball - 25002 (2)
- Baskin - 25019 (2)
- Boxe éducative - 23020 (2)
- Boxe française - 23021 (2)

- Caisse à savon - 26032 (2)
- Canne de combat - 22027 (2)
- Canoë-kayak - 21020 (2)
- Capoiëra - 23014 (2)
- Char à voile - 21011 (2)
- Cheerleading - 25022 (2)
- Convi Multisport - 25017 (2) (7)
- Course d'orientation - 27020 (2)
- Course de pneu - 22028 (2)
- Course hors stade - 27021 (2)
- Echasse urbaine - 26033 (2)
- Ecole de vélo - 26016 (9)
- Ecole Mutlisports enfant R2 - 29200 (2) (5)
- Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020 (2) (6)
- Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003 (2)
- Escrime - 27005 (2)
- Flag - 26040 (2)
- Floorball - 25015 (2)
- Football - 25003 (2)
- Football Américain - 25016 (2)
- Futsal - 25004 (2)
- Gymnastique artistique - 27030 (2)
- Gymnastique rythmique sportive - 27031 (2)
- Haltérophilie - force athlétique - 27006 (2)
- Hand-ball - 25005 (2)
- Hockey sur gazon - 25006 (2)
- Hockey sur glace - 25007 (2)
- Homeball - 25024 (2)
- Inter-cross / Lacrosse - 25008 (2)
- Judo - 23010 (2)
- Ju Jitsu - 26034 (2)
- Karaté - 23012 (2)
- Kid bike - 25020 (2)
- Kin-ball - 25014 (2)
- Korfball - 25009 (2)
- Lancer de haches et couteaux- 23022 (2)
- Luttes traditionnelles - 26035 (2)
- Marche aquatique - 29045 (2)
- Marche sportive - 27022 (2)
- Multisport R2 - 29120 (2) (7)
- Natation - 21002 (2)
- Oshukai - 25021 (2)
- Parkour - 29039 (2) (8)
- Parcours Ninja - 25023 (2)
- Patinage sur glace - 26005 (2)
- Pickleball - 25020 (2)
- Roller - 28003 (2)
- Rugby - 25010 (3)
- Sarbacane - 27014 (2)

- Skate - 28005 (2)
- Ski alpin - 28020 (2)
- Ski de fond - de randonnée - 28021 (2)
- Speed ball - 26041 (2)
- Sports locaux ou traditionnels - 26002 (2)
- Squash - 27013 (2)
- Street Hockey - 26036 (2)
- Surf et autres activités neige - 28022 (2)
- Tchoukball - 26037 (2)
- Tennis - 27008 (2)
- Tennis de table - 27009 (2)
- Tir - 27010 (3)
- Tir à l'arc - 27011 (2)
- Trail - 22029 (2)
- Trampoline - 27032 (2)
- Trotinette - 26038 (2)
- Twirling baton - 27012 (2)
- Urban fitness - 25018 (2)
- Viet Vo Dao - 26039 (2)
- Voile - 21012 (2)
- Volley ball - 25012 (2)
- Water-polo - 25013 (2)

Risque 3

- Accrobranche - parcours acrobatiques 29042 (2)
- Alpinisme et escalade sur glace - 28010 (3)
- Biathlon - 29043 (2)
- Canyoning - 29044 (2)
- Equitation - 28001 (2)
- Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26021 (2)
- Plongée sous-marine - 21022 (3)
- Randonnées équestres - 28002 (2)
- Rafting - 29040 (2)
- Ski nautique - 21030 (2)
- Spéléologie - 28004 (3)

Risque 4

(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)

- Parachutisme - 24021 (3)
- ULM - 24022 (3)
- VNM-Jet-ski - 21031 (3)
- Vol à voile - 24023 (3)
- Vol libre - 24024 (3)

Risque 5

- Cyclo-Bicross - 26011 (2)
- Cyclo-Cyclo sport - 26012 (2)
- Cyclo-Cyclotourisme - 26013 (2)
- Cyclo-Dirt - 29037 (2)
- Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015 (2)
- Cyclo-VTT en compétition - 26014 (2)
- Cyclo-VTT randonnées - 29046 (2) (10)
- Duathlon-triathlon-bike and run - 26010 (2)
- Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022 (2)

Risque 6

Auto :

- Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001 (3)
- Auto - Kart-cross - 29020 (3)
- Auto - Karting piste - 29021 (3)
- Auto - Poursuite sur terre - 29004 (3)
- Auto - Trial 4x4 - 29005 (3)
- Auto - Randonnées loisirs 4x4 - 29007 (3)

Moto :

- Moto-Cross - 29034 (3) (11) (15)
- Moto-Ecole de conduite - 29030 (3) (12)
- Moto-Enduro - 29032 (3) (15)
- Moto-Randonnées loisirs - 29036 (3) (13)
- Moto-Trial - 29035 (3) (15)
- Moto-Vitesse - 29033 (3) (14) (15)

Licences pour les mineurs âgés de moins de 18 ans (au 1er septembre) :
Lorsque le mineur ne pratique pas d'activité à risque particulier, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour une première demande de licence ou pour un renouvellement : il sera remplacé par un questionnaire de santé rempli avec un des responsables de l'autorité parentale. Dans le cas de pratique d'activités relevant du risque R6, si le licencié mineur coche la case « sans pratique compétitive » il sera soumis au questionnaire santé.

(1) Pour le licencié adulte, activités où le certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. La licence mentionnera « Pas de pratique compétitive ». Pour le renouvellement de la licence, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé.

(2) Pour le licencié adulte, activités où le certificat médical de non contre-indication est obligatoire tous les 3 ans : la première année le licencié présente un certificat médical. Pour le renouvellement de la licence lors de la 2ème et 3ème année, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé. Entre temps, si de nouvelles activités sportives sont déclarées par le pratiquant, il devra vérifier si un nouveau certificat médical est à fournir.

(3) Pour le licencié adulte, activité qui nécessite la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, datant de moins d'un an, lors de l'obtention de la 1ère licence puis lors de son renouvellement chaque année.

(4) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ,6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(5) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ,6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(6) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

(7) En choisissant ce code, le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association qui doivent être déclarées sur le document complémentaire «Liste déclarative des activités Ufolep spécifiques».

(8) Cf. règlement technique UFOLEP.

(9) ne donne pas accès aux compétitions cyclistes ou VTT et ne permet pas la pratique individuelle et autonome notamment dans le cadre de randonnée VTT ou cyclo sportive.

(10) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement.

(11) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.

(12) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétitions. Ne peut être délivré que par des clubs ayant une école de conduite labellisée Ufolep et active.

(13) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

(14) Vitesse, endurance, 50 A Galet.

(15) Licence accessible à partir de 12 ans avec CASM.

Participation aux dispositifs fédéraux

A quel.s dispositif.s souhaitez-vous participer *?

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées dans le cadre des dispositifs fédéraux Ufolep

(Pour plus d'information, contactez votre Comité Ufolep)

- | | | |
|---------------------------------------|------------------|------------------------|
| <input type="checkbox"/> A Mon Rythme | Cités Educatives | Engagé.e |
| Parcours Coordonné | Primo Sport | Séjours Socio Sportifs |
| Société en Mouvement | Toutes Sportives | Ufo3S |
| Ufolep Playa tour | Ufostreet | |

*Si votre association participe aux dispositifs fédéraux proposés par l'Ufolep, prenez contact avec votre délégué.e départemental.e APAC Assurance pour vérifier la couverture assurance de votre association.

Gestion des licences, des Ufopass et des titres de participation occasionnelle Tipo

L'association souhaite vérifier et conserver les certificats médicaux de ses adhérents.es ?

Oui

Non (L'association devra les transmettre au comité départemental pour obtenir la délivrance des licences).

"PASS SPORT

Je m'engage dans le cadre du dispositif pass'sport à accueillir des jeunes bénéficiaires. Pour cela, je n'oublie pas de m'identifier via mon espace sur lecompteasso.associations.gouv.fr afin d'être répertorié sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr et de faire ma demande de subvention. Plus d'informations auprès de votre comité départemental UFOLEP.

Votre association est éligible aux Ufopass (1) ?

Oui, précisez la date de la signature de la convention avec l'Ufolep :

Non

Votre association souhaite mettre en place des Tipo ?

Oui, précisez date de la signature de la convention avec l'Ufolep :

Non

Information sur le contrôle d'honorabilité des dirigeants.es et animateurs.trices

En respect des obligations des fédérations sportives sur la vérification d'honorabilité :

- des élus.es des associations sportives Ufolep titulaires d'une licence dirigeant.e des associations sportives Ufolep
- des animateurs.trices titulaires d'une licence Ufolep en tant qu'encadrant.e d'activités sportives pour des enfants, l'Ufolep vous informe qu'après la délivrance de votre licence Ufolep, les éléments constitutifs de leurs identité seront transmis par l'Ufolep aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de votre honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. Cette procédure est indiquée sur la demande de licence Ufolep.

Pour toute question, prenez contact avec le.la délégué.e Ufolep départemental.e.

Traitement des données à caractère personnel

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire public des associations et structures affiliées à l'Ufolep ? Oui Non

Acceptez-vous que l'Ufolep communique vos coordonnées à des tiers partenaires (sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur www.ufolep.org) ? Oui Non

Assurance de l'association

L'affiliation de l'association à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seule l'affiliation de l'association à l'APAC et les adhésions à la Ligue de l'enseignement de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une licence UFOLEP pour les activités sportives) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après régularisation d'une FICHE DIAGNOSTIC qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'Ufolep avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'Ufolep ces garanties obligatoires (En cas de refus des conditions énoncées, veuillez contacter votre Comité Départemental Ufolep ainsi que votre délégation départementale APAC.).

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation de l'association et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information correspondant qui m'ont été remis,
- avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :
 - cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une licence Ufolep,
 - seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP **avec assurance APAC** pour les activités sportives,
 Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable. Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération Départementale.
- avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la Fiche Diagnostic.
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences Ufolep devront avoir été préalablement homologuées.

ATTENTION : pour les activités classées en risques 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

Signature du.de la responsable légal.e

(1) Les associations dont l'objet principal n'est pas le sport sont éligibles aux Ufopass. Contactez votre Comité Ufolep

N° d'adhésion :

 La saison commence le 1^{er} septembre 2022 et se termine le 31 août 2023. Votre adhésion sera validé à compter de sa date de réception par la fédération départementale. En devenant licencié.e Ufolep, vous devenez adhérent.e de la Ligue de l'enseignement.

Votre association

Nom de l'association

N° affiliation

Vos informations personnelles

Nom d'usage

 Sexe : Homme
 Femme

Nom de naissance

Date de naissance

Prénom 1

Prénom 2

Prénom 3

Adresse/CP/Ville

Téléphone

Mail (1)

Votre licence
Je demande une licence : Adulte Ufolep : né en 2005 et avant Jeune Ufolep : né de 2006 à 2011 Enfant Ufolep : né en 2012 et après

Pratiquant.e : Animateur.trice (Remplir le verso sur le contrôle d'honorabilité) (2) Officiel.le (2) Sportif.ve Sans pratique compétitive(3)
 avec activité principale et autres activités

Date du certificat médical (4) (5) ou si je ne suis pas soumis.e au renouvellement annuel du certificat médical, j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé (Cerfa N°15699*01)

Etes-vous licencié.e à autre fédération sportive Non Oui, précisez

Pour les activités Moto, renseignée la date du CASM Moto (4) (6) et N°

Non pratiquant.e :

 Dirigeant.e (*pas d'activité à renseigner*) (Remplir le verso sur le contrôle d'honorabilité)

Officiel.le (non pratiquant.e) (2) - Activité principale Autres activités

Information assurance des licenciés.es Ufolep
Pour les licenciés.es Ufolep non pratiquants.es et pratiquants.es de risques R1, R2, R3, R5 ou R6 :

Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base (7) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau des garanties) :

- Complémentaire Individuelle de Personnes - option 1
- Complémentaire Individuelle de Personnes - option 2
- Complémentaire Individuelle de Personnes - option 3 (pour les mineurs)

 Date et signature obligatoire du licencié.e R1-R2-R3-R5-R6
 (ou si mineur.e, du.de la représentant.e légal.e)

Pour les licenciés.es Ufolep de risques R5 ou R6 : Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.

Attention: Les licenciés.es résidant.es à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.

Nature des garanties	Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (8)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente : - de 1 à 50% - de 51 à 100%	30.490 € x taux 91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés.es UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint.e + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés.es UFOLEP
Tarifs 2022/2023	1,31 €	27,05 €	39,05 €	25,05 €

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour l'enregistrement et l'utilisation de son mail. (2) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions d'animateur.trice et d'officiels.les sportifs.ves. (3) La licence Ufolep portera la mention « Pas de pratique compétitive ». (4) La copie du document sera remis au responsable légal.e ou au.à la Président.e de l'association. (5) Pour le licencié adulte, le code du sport impose la présentation d'un certificat médical de non contre indication pour la pratique du sport lors de la première prise de licence. Selon la nature de la pratique (cf codification des activités), il est demandé un certificat médical tous les ans (si activité à conditions particulières), tous les 3 ans ou le renseignement d'un questionnaire santé (pour les activités ne nécessitant pas de certificat médical lors du renouvellement de licence). Pour le mineur de moins de 18 ans, s'il ne pratique pas d'activité à risque particulier, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour une première demande de licence ou pour un renouvellement : il sera remplacé par un questionnaire de santé rempli avec un des responsables de l'autorité parentale. (6) Si toutes les données sont remplies, la licence portera la mention « Licence Sport motocycliste ». (7) En cas de non acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires. (8) L'option 3 est réservée aux mineurs.es n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiants.es fiscalement à charge de leurs parents.

 Date
 d'homologation
 Ufolep

Pour les licenciés.es Ufolep de risque R4

(Activités : 24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023-Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski)

Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident (®). Je confirme avoir été informé.e (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Date et signature obligatoire du licencié.e R4
(ou si mineur.e, du/de la représentant.e légal.e)

Participation aux dispositifs fédéraux

A quel.s dispositif.s souhaitez vous participer ? *

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées dans le cadre des dispositifs fédéraux Ufolep.
(Pour plus de renseignements, contactez votre délégation départementale).

<input type="checkbox"/> A Mon Rythme	Cités Educatives	Engagé.e
Parcours Coordonné	Primo Sport	Séjours Socio Sportifs
Société en Mouvement	Toutes Sportives	Ufo3S
Ufolep Playa tour	Ufostreet	Autres

* Votre licence Ufolep n'apporte pas de garanties d'assurance pour la participation aux dispositifs fédéraux. Prenez contact avec votre association pour connaître les garanties complémentaires souscrites

Contrôle d'honorabilités des encadrants sportifs (Dispositif Ministère des sports)

Si je sollicite une licence Ufolep dirigeant.e et/ou animateur.trice, cette licence me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront susceptibles d'être transmis par l'Ufolep nationale aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle. (Pour permettre le contrôle d'honorabilité, vos informations personnelles doivent être identiques à celles mentionnées sur votre pièce d'identité)

Etes-vous né.e en France ? Oui, complétez : N° du département Ville

Non, complétez : Nom du pays Ville

Votre Père : Nom Prénom

Votre Mère : Nom Prénom

Traitement de vos données personnelles

Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliations, à la gestion des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les produits et services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse RGPDAFFI@LALIGUE.ORG. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

L'enregistrement d'une adresse email par le responsable associatif ou le département dans une fiche d'adhésion déclenchera une demande d'autorisation par mail auprès du propriétaire de l'adresse lui demandant d'autoriser cet enregistrement et de choisir les modes d'utilisation de son email.

Acceptez-vous que l'Ufolep communique vos coordonnées à des tiers partenaires* ? Oui Non

(*Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur www.ufolep.org)

Accès à vos informations personnelles

En respect du RGPD, vous pouvez accéder à vos informations personnelles communiquées lors de la demande de licence à votre association. Votre responsable associatif doit vous remettre une licence sur laquelle figure votre numéro d'adhérent qui va vous permettre d'accéder à votre espace personnel Adhérent et à vos données personnelles enregistrées. Connectez-vous à <https://www.affiligue.org> et cliquer sur « Première connexion ». Vous recevrez vos identifiants sur le mail communiqué lors de votre demande de licence.

Pour plus plus d'informations, prenez contact avec votre responsable associatif.

Tarifs en vigueur pour la saison 2022/2023
Affiliation: 180,00€

Pas d'augmentation par rapport à la saison précédente

	Licence non pratiquant (sans certificat médical)	Prix
Dirigeants Président - Trésorier - Secrétaire - Correspondant associatif - Membre du comité directeur	Adultes nés en 2005 et avant	15 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	10 €
Officiels Arbitre - Juge - Signaleur	Enfants nés en 2012 et après	10 €

Activité de la forme (Douce et cardio) Renforcement Musculaire Danse Eveil Corporel Tai Chi Chuan Yoga Pétanque Marche Nordique Randonnées pédestres Sports traditionnels	Activités R1	Prix
	Adultes nés en 2005 et avant	21 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	15 €
	Enfants nés en 2012 et après	10 €

Athlétisme Cyclo-Ecole de Vélo - Kid-bike Gymnastique Artistique Gymnastique Rythmique Sports Collectifs grand terrain Sports Collectifs petit terrain Sports de raquettes Natation Arts Martiaux Voile Ski Tir	Activités R2	Prix
	Adultes nés en 2005 et avant	31 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	18 €
	Enfants nés en 2012 et après	13 €

Épreuves Combinées (sans activités cycliste ou VTT) Parkour Biathlon Accrobranche Équitation Randonnées équestres Spéléologie Canyoning Alpinisme Plongée sous marine	Activités R3	Prix
	Adultes nés en 2005 et avant	40 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	35 €
	Enfants nés en 2012 et après	30 €

	Activités R5	Prix
Cyclotourisme VTT randonnées	Adultes nés en 2005 et avant	45 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	35 €
	Enfants nés en 2012 et après	30 €

	Activités R5	Prix
Vélo Trial - Bike Trial	Adultes nés en 2005 et avant	70 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	43 €
	Enfants nés en 2012 et après	37 €

	Activités R5	Prix
Cycloport	Adultes nés en 2005 et avant	75 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	35 €
	Enfants nés en 2012 et après	30 €

VTT en compétition Triathlon Bicross Dirt Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) Raid multi-activités	Activités R5	Prix
	Adultes nés en 2005 et avant	85 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	45 €
	Enfants nés en 2012 et après	40 €

	Cycloport	Prix
Cartons		10 €
	Cyclocross	10 €
	Cycloport / Cyclocross (Club organisateur)	4 €
	Passeport moto	10 €

	Activités R6	Prix
Auto école d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans	Adultes nés en 2005 et avant	55 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	40 €

Auto Kartcross Moto trial Ecole de conduite Poursuite sur terre Auto Randonnées loisirs Auto Trial 4x4 Auto Randonnées loisirs 4x4 Auto Karting piste	Activités R6	Prix
	Adultes nés en 2005 et avant	65 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	55 €
	Enfants nés en 2012 et après	45 €

	Activités R6	Prix
Moto enduro Moto 50 cc	Adultes nés en 2005 et avant	100 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	90 €
	Enfants nés en 2012 et après	80 €

	Activités R6	Prix
Moto-cross	Adultes nés en 2005 et avant	140 €
	Jeunes nés entre 2006 et 2011	130 €
	Enfants nés en 2012 et après	120 €

Ces tarifs s'entendent avec l'assurance APAC de base (Responsabilité Civile et Assurance des pratiques sportives concernées)